Notre forêt communale...

Patrimoine rural Patrimoine rural

Patrimoine rural

La gestion sylvicole

Le traitement en taillis-sous-futaie est appliqué formellement depuis 1831.

Le dernier règlement d'exploitation (échéancier des coupes sur la période 1962/2007) a été globalement suivi jusqu'à ces dernières années. La commune a cependant récemment demandé l'annulation de certaines coupes ou parties de coupes à cause des trop faibles diamètres du taillis ou de l'impossibilité d'exploiter et de débarder certaines parcelles du fait de la topographie. Le relief et le faible volume de grumes sur chaque coupe sont responsables d'une mévente généralisée des bois d'œuvre (grumes de charpente, de palette et de caisserie) sur toute la forêt. En 20 ans (période de référence 1987-2006), 1749 m³ de bois ont été délivrés en affouage et seulement 9 m³ de grumes ont été vendus, soit une production totale de 0,6 m³/ha/an, ce qui est très faible.

Les travaux sur la partie de coupe 14 (1,91 ha), plantée en frêne en 1988, ont été bien suivis, ce qui donne aujourd'hui de jeunes arbres ayant de l'avenir et ne nécessitant quasiment plus de travaux, tout au plus un dépressage. Le dépressage est une coupe réduisant la densité des tiges et donc la concurrence, au profit des plus belles.

En définitive, la forêt communale de Fleurey-sur-Ouche se situe sur des sols globalement très peu fertiles. Seules quelques zones restreintes sont susceptibles de donner du bois d'œuvre commercialisable. De plus, le relief rend impossible l'exploitation de certaines parcelles et le réseau de desserte se limite à quelques chemins inaccessibles aux grumiers.

Les orientations d'aménagement validées par la commune pour les vingt années 2008-2027 sont les suivantes:

- Aucun investissement dans les peuplements n'étant rentable, il est décidé une gestion extensive de la forêt.
- Rien n'est prévu dans les parties inexploitables (landes, pelouses, lapiaz, fruticées) et dans les zones à très forte pente.
- Dans les parcelles à faible potentiel, la production de bois de feu est possible et peut procurer un faible revenu. Pour l'instant les besoins de l'affouage couvrent encore cette production. La vente des quelques gros arbres produits simultanément doit s'envisager aussi à condition de regrouper les arbres de plusieurs parcelles.
- Dans les zones les plus fertiles (31,30 ha sur les 150 de la forêt), du bois d'œuvre peut être produit (et exploité) en améliorant l'existant par la sélection en martelage (marquage des arbres à couper).
- Les pins noirs d'Autriche, dont une majorité était mûre et commençait à dépérir, ont été récoltés récemment.

Il est à noter que les milieux remarquables de lapiaz et de pelouses calcaires sèches nécessitent des interventions pour les maintenir dans leur état écologique optimal, pour contrarier une dynamique naturelle d'embuissonnement et de reforestation, qui tendrait à les détériorer ou les faire disparaître (pelouses du mésobromion).

Les essences objectifs et critères d'exploitabilité retenus sont récapitulés ainsi.

les essences "objectifs" sont celles au profit desquelles est conduite la sylviculture. Les essences principales sont les plus représentées et conditionnent les règles de culture appliquées au peuplement.

Essences objectifs principales	Essences objectifs associées (en gras) ou essences d'accompagnement et part dans le mélange	Diamètre d'exploitabilité optimum (en cm) des essences objectifs principales selon les qualités	Hauteur dominante
chênes sessile et pubescent	Hêtre (localement), Alisier torminal, Cormier, Grands érables. Erable champêtre, Charme, Tilleul à grandes feuilles, environ 30%	50 cm mais localement il n'y aura que du bois de feu	< inf. à 18m
Hêtre	Chêne sessile, Alisier torminal, Cormier, Grands érables. Erable champêtre, Charme, Tilleul à grandes feuilles, environ 40%	B 60 cm CD 50-55 cm	de 18 à 22m
Hêtre	Chêne sessile, Merisier, Alisier torminal, Cormier, Grands érables, Frêne (en bas de versant frais). Erable champêtre, Charme, Tilleul à grandes feuilles, environ 30%	B 65 cm CD 55 cm	plus de 22m (maxi 25m)

Qualité des bois : B pour le déroulage et l'ébénisterie - C pour la menuiserie et le parquet - D pour les sciages secondaires (palettes, traverses, coffrage...).

Une essence d'accompagnement est une essence ayant un rôle essentiellement cultural, sans critère d'exploitabilité.

Le diamètre d'exploitabilité de l'arbre, mesuré à 1,30 m du sol, est le diamètre au delà duquel on peut couper l'arbre.

L'âge du taillis à exploitation (révolution) est fixé à 60 ans. En effet, dans le passé la révolution était de 36 ans mais cela donne des produits trop petits pour les besoins actuels en bois de chauffage.

Les parcelles sont regroupées en différents groupes homogènes ; les unités ou groupes de gestion

- groupe d'intérêt écologique : pelouses à Inule des montagnes et fruticées alentour.
- groupe de protection : zones inexploitables (landes sur lapiaz, et fortes pentes inexploitables)
- groupe de taillis-sous-futaie : zones de production de bois de chauffage et localement de grumes si le terrain est favorable. Tout ce groupe est traité en taillis-sousfutaie c'est à dire que lors des exploitations des brins de taillis on laisse des arbres de futaie, y compris dans les zones où ils ne donneront jamais de bois d'œuvre (intérêt écologique et paysager).
- Groupe d'amélioration : zones les plus fertiles de la forêt susceptibles de donner du bois d'œuvre. Il s'agit essentiellement des peuplements de TSF avec des grumes de qualité que l'on peut maintenir et améliorer, de la jeune plantation de Frêne et d'Erable et enfin des pins noirs.